

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 85 (1956)

Heft: 14

Artikel: Orientation et information

Autor: Sudan, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Orientation *et information*

Un jeune homme se présenta un jour à l'Office cantonal. Voici, sans y rien changer, le bref entretien préliminaire :

- Je voudrais une place d'apprentissage.
- Très bien, mais pour quel métier ?
- Ça ne fait rien, c'est d'après ce que vous avez.
- Alors, une place de commerce ou de ramoneur ?
- Ça m'est égal, pourvu que je puisse apprendre un métier !

Ce qu'il avait choisi, c'était de faire immédiatement un apprentissage, très probablement pour quitter l'école sur-le-champ. Mais quant au choix du métier, il n'en était pas question. Partir lui suffisait, même pour l'aventure et les yeux fermés. Non seulement l'importance du choix professionnel n'était pas envisagée, mais son information sur les métiers n'atteignait pas le minimum indispensable. La solution ? Le soumettre d'abord à un examen des connaissances scolaires essentielles, des aptitudes intellectuelles, techniques, manuelles, puis, ou bien lui indiquer, par voie ou méthode directive, le métier à choisir et le chemin à prendre, ou bien l'amener, par voie non directive et par information sur ses propres possibilités et les caractéristiques des métiers possibles, à choisir mieux en connaissance de cause et en engageant sa responsabilité.

La première méthode serait la plus facile pour l'orienteur, qui s'apparenterait par là à un sélectionneur ou à un officier recruteur. Aucune information préalable ne serait nécessaire, l'individu n'aurait pas à choisir, il serait guidé, conduit, placé, sans aucune responsabilité de sa part, comme un pion sur l'échiquier économique et professionnel. Un tel procédé ferait fi de toute liberté humaine, il permettrait à l'individu d'éluder toute responsabilité de ses actes, sans parler du danger d'erreurs d'aiguillage, les tests n'indiquant que des limites et jamais un chemin. Nous nous opposons à une telle méthode et préconisons la seconde, plus difficile sans doute, mais offrant plus de sécurité tant pour l'individu que pour la communauté, et exigeant de façon absolue une information préalable sur les métiers, le milieu du travail, les conditions économiques, etc.

L'orientation professionnelle, envisagée sous cette forme, déborde le cadre étroit d'un laboratoire ; elle ne se présente pas comme un moment unique, celui d'une décision, mais comme un processus éducatif de longue haleine aboutissant à un acte, tout naturellement comme un fruit parvient à maturité, par un choix et un engagement sur une voie définie. Elle engloberait ainsi trois étapes : une prépara-

tion, une décision, une adaptation progressive. L'action éducative préalable, par l'information sur les réalités de la vie professionnelle future des élèves, est du domaine de l'école, mais ne recouvre pas toute l'orientation professionnelle. C'est une première étape, parfois suffisante pour un certain nombre de privilégiés, bien organisés psychiquement et physiquement et qui disposent d'aptitudes au moins moyennes ; ceux-là pourront opter et aller de l'avant sans peine ni crainte, ayant réalisé d'eux-mêmes la synthèse de leurs intérêts divers sous la forme d'« intérêts professionnels » solidement établis ou mieux encore, sous la forme d'un choix professionnel valable. C'est la preuve que la nature humaine est bien faite et que, si l'individu est normal, les intérêts professionnels seront généralement accompagnés des aptitudes nécessaires à la réussite. On a d'ailleurs reconnu, à la suite d'expériences de contrôle, que les choix professionnels ainsi réalisés sont les plus stables et que, une peu paradoxalement, les besoins de la société sont mieux satisfaits par la méthode non directive, reposant sur l'information et la responsabilité de l'individu, que par la méthode directive. « Même si l'ensemble des choix se répartissait harmonieusement, affirmait J. Larcebeau aux Journées nationales d'O. P., Lyon 1954, cela ne voudrait pas dire que chacun d'eux est heureux. En d'autres termes, un choix collectivement juste peut être individuellement aveugle. » C'est une des justifications, dit-il encore, de l'orientation individuelle.

Cette dernière est surtout nécessaire pour le grand nombre des jeunes gens qui rencontrent, au moment du choix, des difficultés résultant d'handicaps intellectuels, mentaux ou physiques, et qu'il faut absolument aider à se décider et à s'adapter. Cette tâche exige une préparation spéciale et l'on ne pourrait pas en charger le corps enseignant. Les maîtres n'ont donc pas à craindre de devoir assumer un jour la mission entière de l'orientation professionnelle, mais ils pourront la préparer par l'information et la rendre plus efficace. Cela devait être dit afin de dissiper tout malentendu.

Qu'on nous permette cette image un peu simple, parmi d'autres : l'Ecole est comme un pays séparé par une large rivière parfois tumultueuse d'un autre pays, celui des conquêtes professionnelles et sociales. Les maîtres vivent dans le premier avec les élèves, les patrons sont dans le second avec les apprentis, l'orienteur fait l'office de passeur d'eau. La tâche de l'école est de donner aux enfants l'envie de grandir et de passer sur l'autre rivage, de les informer sur ce qu'ils y trouveront, d'éveiller leurs intérêts professionnels et, si possible, de provoquer un choix. L'orienteur donnera le léger coup de main utile à tous, mais s'occupera particulièrement des moins privilégiés pour les aider à passer la rivière et à s'adapter dans leur nouveau pays et leur nouvelle existence.

Le canton du Valais applique une solution extrêmement intéressante et particulièrement justifiée pour les jeunes gens des vallées, dont le milieu informateur se résume souvent au petit village isolé et à la pauvre existence qui s'y écoule. La plupart des apprentis sont groupés pendant quatre semaines en internat, à Sion ou à Brigue selon la langue, où ils sont informés, observés et testés, après quoi intervient un choix final comportant de sérieuses chances d'être judicieux. Chez nous, bien que la nécessité n'atteigne pas le même degré semble-t-il, nous avons souhaité tenter une organisation analogue et simplifiée, par districts, mais nous n'avons pas obtenu l'agrément de l'autorité. Il est vrai que la formule valaisanne est plus coûteuse et que les finances des deux cantons ne sont pas équivalentes actuellement : les budgets 1957 sont dans la proportion d'une bouteille de sept décis à un demi ! C'est pourquoi, jugeant absolument nécessaire une information professionnelle préalable des futurs apprentis, nous avons opté, avec l'assentiment de la Direction de l'Instruction publique — dont nous dépendons partiellement — pour formule scolaire, moins onéreuse et peut-être plus profitable, à la condition qu'elle soit méthodiquement et intelligemment conduite. Un chapitre relatif à cette question figurera au prochain plan d'études des écoles primaires.

Cette solution aura pour avantages de mettre l'orientation professionnelle en contact plus étroit avec l'école et de permettre à cette dernière d'ouvrir avec plus de sécurité ses fenêtres vers les horizons proches ou lointains de l'avenir professionnel et social des enfants qui lui sont confiés. Un minimum d'information sera prévu et la documentation nécessaire sera remise aux maîtres et maîtresses des classes supérieures par les Offices régionaux d'orientation professionnelle.

Des précisions quant au contenu, à la durée, aux sujets et à la méthodologie de l'information professionnelle dans le cadre scolaire seront communiquées aux intéressés en temps et lieu, après approbation du plan général par la Direction de l'Instruction publique et l'Inspectorat scolaire. Nous retenons comme principe qu'elle ne doit pas porter préjudice à la mission même des instituteurs et institutrices, mais qu'elle doit la compléter sans l'alourdir, s'y intégrer. Ce n'est en réalité, pour quelques-uns qu'une systématisation de ce qu'ils font déjà, bénévolement et parfois avec une notable efficacité. Voici d'ailleurs ce que conclut à ce propos R. Pasquasy de l'Université de Liège : « Cette information ne peut être détachée du contexte formatif : elle fera naturellement partie du programme d'éducation civique et morale. L'instituteur doit être à même d'appréhender la réalité professionnelle dans son dynamisme propre et dans l'interaction de ses aspects moraux, sociaux, techniques et économiques,

puis d'en dégager les éléments essentiels en vue d'informer les élèves le plus objectivement possible. Il montrera que les connaissances acquises dès l'école primaire préparent l'avenir professionnel. Maintenant plus que jamais, il insistera sur la nécessité d'une bonne formation générale, gage d'une large polyvalence professionnelle.»

Nous voulons croire que les maîtres et maîtresses manifesteront de l'intérêt à cette question nouvelle et enrichissante pour eux aussi, et que l'expérience projetée apportera les fruits attendus dont bénéficiera toute notre jeunesse.

A. SUDAN
Office cantonal d'O. P.

Le devoir civique international ¹

Bien compris, un civisme international semble pouvoir s'instaurer, mais il est important de bien s'entendre sur les mots et sur les tâches. Il ne s'agit pas d'établir un « Etat-Moloch », un « super-Etat » totalitaire qui volatilisera toutes les communautés existantes : peuples, races, régions ou continents, au terme d'un nivellement destructeur. Le christianisme n'a cessé de paraître comme la réponse au problème de l'un et du divers. L'Eglise, qui ne fait nombre avec aucune société, réalise ce miracle de respecter toutes les personnes humaines et toutes les autonomies sociétales légitimes, sans renoncer pour autant à les faire communier dans l'amour.

Les appréciations de Pie XI à l'égard de la S. D. N., et surtout de Pie XII à l'égard de l'O. N. U. ou des organismes internationaux existants ou projetés, manifestent clairement cette volonté de respecter les réalités charnelles, créées apparemment au hasard de l'histoire, tout en leur demandant à chacune d'abandonner une part de leur autonomie au profit d'un bien supérieur, le bien commun du genre humain.

Il nous faut, rappelle Mgr Dell'Acqua, dans la lettre qui vient de nous parvenir, « considérer tous les hommes, de quelque région, de quelque nation ou couleur qu'ils soient, comme des créatures et des images de Dieu, rachetées par le Christ, et vaincre les étroitesse nationales pour aimer et servir tous nos frères », mais « au sein de la communauté internationale, il est conforme à l'ordre providentiel de développer les saines valeurs culturelles des différents peuples, dans l'attachement légitime de chacun aux traditions et aux richesses de sa grande ou petite patrie... Vertu d'harmonie et d'équilibre, le civisme est le lien d'une société entière... »

A la lumière de ces enseignements, les chrétiens et, spécialement, je veux l'espérer, ceux qui ont donné leur foi, leur talent ou leurs forces à *Pax Christi*, doivent travailler à faire du monde présent non seulement une cohabitation amicale, mais une réalité politique, une société civile douée des institutions nécessaires à poursuivre ses fins et soumise loyalement à cette autorité, en veillant à

¹ Extrait de l'allocution de S. Em. le cardinal Feltin au IV^e Congrès international de *Pax Christi*.